

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

13 Mai 1947

Séance du

193

L'an mil neuf cent quarante sept le 13 du mois de Mai

le Conseil Municipal de ROYAN s'est assemblée

au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. REGAZONI ch. Maire

en session } ordinaire d'après convocations faites le 14 Mai 1947 193
extraordinaire

NOMBRE

Membres municipaux
part au vote :

Étaient présents : MM. REGAZONI, Veyssière, Rochedereaux, Dassez, Julien, Larizet, Melle Rikovsky, MM. Baudet, Péraudeau, Chollet, Frugnaud, Boulterne, Prot, Bouchet, Chazeau, Domsq, Conge, Cousinet, Counil, Grussermeyer, Senolier

DATE

Chaque, à la porte
d'entrée, du compte
la séance :

Absents : MM. Arrivé, Ollivier, Simon, Savignac, Thomas.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Conge ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a
Lecture est donnée de la lettre de Monsieur Vaucheret
Président du Syndicat d'Initiative.

Après une discussion animée le Conseil décide d'accorder au Syndicat d'Initiative une subvention de 35.000 frs égale au déficit de leur budget.

Cette subvention sera prélevée sur la taxe communale sur le produit des jeux.

Il est bien entendu que cette subvention est exceptionnelle et consentie pour 1947 seulement.

[Faint, mostly illegible text from the reverse side of the page, appearing as bleed-through.]

Fait et délibéré à **ROYAN**
les jour, mois et an susdits.

Si le vote a eu lieu au
scrutin public, établir à la
suite la désignation de leur
vote. (Art. 51 de la loi du
5 avril 1884).

Ont signé au registre : MM. **les membres présents**

N'ont pas signé : MM.

Mentionner à la suite la
cause qui les a empêché de
signer (Art. 57 de la loi
municipale).

Pour extrait conforme :
Le Maire,



[Handwritten signature in blue ink.]

PRÉFECTURE
DE LA
CHARENTE-MARITIME

2^e DIVISION

2^e Bureau
JP/SD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LA ROCHELLE, le 28 Juillet 1947 .

LE PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

à Monsieur le Maire de ROYAN

(S/C de Monsieur le Sous-Préfet de ROCHEFORT)

OBJET : Subvention au Syndicat d'Initiative de ROYAN .-
P.J. : Une délibération municipale .-

J'ai l'honneur de vous retourner la délibération ci-jointe, en date du 19 Mai 1947, par laquelle votre Conseil Municipal décide d'accorder au Syndicat d'Initiative, une subvention de 35.000 francs.

En effet, il a été précisé, lors de la discussion du budget de la Ville de ROYAN, que les subventions à prélever sur le produit des jeux seraient fixées en fin d'année, lorsque ce produit serait connu. Il a été également envisagé de subventionner de la même façon l'Hôpital de ROYAN.

Dans ces conditions, je ne peux donner mon approbation à la décision relative à la subvention proposée en faveur du Syndicat d'Initiative. Il s'agit là en effet, d'une pure libéralité que la situation financière de la Ville de ROYAN ne permet pas d'envisager, la priorité dans la répartition du produit des jeux devant, à mon avis, être donnée à des organismes d'un caractère plus social et plus utilitaire.

Le Préfet,
POUR LE PRÉFET,
Le Secrétaire Général

